



## Débordement des eaux usées dans mon logement à Nantes

-----  
Par Grenouille

Bonjour,

J'habite dans un logement social à Nantes Habitat.

Mon logement est devenu le vide sanitaire de l'immeuble (débordement d'eaux usées dans les wc et baignoire et le logement).

Une société est venue pomper les eaux usées trois fois chez moi. Cette même société a découvert qu'une racine à l'extérieur de mon logement empêche l'évacuation des eaux usées.

Mon logement est insalubre depuis presque 10 jours.

Mais le bailleur social ne fait pas les travaux et ne me propose pas une adresse pour me reloger.

J'ai contacté l'ARS mais l'ARS m'a répondu qu'elle n'intervient plus à Nantes.

J'ai contacté les services d'hygiène de Nantes mais pas de réponse.

Je suis allée à la Police, qui m'a dit qu'elle n'intervient pas contre Nantes métropole.

La Mairie me dit qu'elle n'est pas concernée par ce type de problème.

J'ai envoyé un mail au président de Nantes Habitat et adjoint à l'urbanisme de Nantes mais pas de réponse.

Existe t'il sur cette terre une personne qui pourrait me conseiller et me venir en aide.

Avec tous mes remerciements par avance.

-----  
Par ChopSauce

J'ai hésité à vous répondre comme je ne suis pas précisément juriste, mais vu l'urgence sanitaire ...

Je dirais que les personnes à contacter sont celles qui ne vous ont pas répondu. Quand ça n'est pas de leur ressort, il vous le font savoir n'est-ce pas ?

Demandez à voir le responsable, envoyez des courriers recommandés avec accusé de réception ... je commencerais par là, du moins, à votre place.

BONJOUR est une marque de politesse obligatoire par les CG du forum

-----  
Par Grenouille

Bonsoir

Cela fait plaisir une petite réponse sympathique mais malheureusement ici à Nantes, rien ne fonctionne même avec des LRAR

Cordialement,

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Grenouille,

Tout à fait d'accord, les contacts par mail ou téléphone sont à éviter pour ce type de GROS problème.

A l'extrême, demandez à la société qui vient pomper de vous remplir un bidon et allez le vider dans les bureaux de votre logeur ! Un peu radical, mais ils pourraient comprendre l'urgence à agir !

N'auriez-vous pas une protection juridique avec une assurance, une carte bancaire ou autre contrat ?

Il est probable que l'intervention d'un avocat pourrait faire bouger ce logeur indélicat ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

En France on ne fait pas justice soi même .... On on assume des conséquences pénales.

Le logement insalubre doit faire objet d'une constatation par la préfecture :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16158  
[/url]

"Un conseiller d'une agence départementale d'information sur logement (Adil) vous explique les démarches à effectuer si vous habitez un logement indigne (insalubre, en péril...) ou que vous avez connaissance d'une telle situation.

Par téléphone

0 806 706 806

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Coût d'un appel local"